

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 266-CX-1163**

concernant la demande de promotion de la professeure Louise Briand du Département des sciences comptables

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration par sa résolution 121-CA-2065 et modifiés par sa résolution 246-CA-3497;

**ATTENDU** la demande de promotion de la professeure Louise Briand du Département des sciences comptables ;

**ATTENDU** la fiche synthèse et la recommandation du Comité de promotion ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Hélène Grand-Maître,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à madame Louise Briand, professeure au Département des sciences comptables, la progression normale conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 266-CX-1164**

concernant la demande promotion du professeur Luc Chaput du  
Département des sciences administratives

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en  
Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion,  
tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché,  
283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de  
réception, local E-2610.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue  
entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des  
professeures et professeurs de l'Université du Québec en  
Outaouais;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil  
d'administration par sa résolution 121-CA-2065 et modifiés par  
sa résolution 246-CA-3497;

**ATTENDU** la demande de promotion du professeur Luc Chaput du  
Département des sciences administratives ;

**ATTENDU** la fiche synthèse et la recommandation du Comité de  
promotion ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à  
la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par  
madame Hélène Grand-Maître

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Luc Chaput, professeur au Département  
des sciences administratives, la progression normale  
conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 266-CX-1165**

concernant la demande de promotion du professeur Jacques Chevrier du Département des sciences de l'éducation

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration par sa résolution 121-CA-2065 et modifiés par sa résolution 246-CA-3497;

**ATTENDU** la demande de promotion du professeur Jacques Chevrier du Département des sciences de l'éducation ;

**ATTENDU** la fiche synthèse et la recommandation du Comité de promotion ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par Madame Hélène Grand-Maître

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Jacques Chevrier, professeur au Département des sciences de l'éducation, le passage de la catégorie III à la catégorie IV selon les règles de la clause 22.06-2 b), et ce, conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 266-CX-1166

concernant la demande de promotion de la professeure Denyse Côté du Département de travail social et des sciences sociale

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration par sa résolution 121-CA-2065 et modifiés par sa résolution 246-CA-3497;

**ATTENDU** la demande de promotion de la professeure Denyse Côté du Département de travail social et des sciences sociales (annexe 1);

**ATTENDU** la fiche synthèse et la recommandation du Comité de promotion (annexe 2);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Hélène Grand-Maître

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à madame Denyse Côté, professeure au Département de travail social et des sciences sociales, le passage de la catégorie III à la catégorie IV selon les règles de la clause 22.06-2 b), et ce, conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 266-CX-1167**

concernant la demande de promotion du professeur Luc Lacroix du Département de travail social et des sciences sociales

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration par sa résolution 121-CA-2065 et modifiés par sa résolution 246-CA-3497;

**ATTENDU** la demande de promotion du professeur Luc Lacroix du Département de travail social et des sciences sociales ;

**ATTENDU** la fiche synthèse et la recommandation du Comité de promotion ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Hélène Grand-Maître

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Luc Lacroix, professeur au Département de travail social et des sciences sociales, le passage de la catégorie III à la catégorie IV selon les règles de la clause 22.06-2 b), et ce, conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 266-CX-1168**

concernant la demande de promotion du professeur Jean Quirion du Département d'études langagières

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

**ATTENDU** la clause 22.07 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les critères de promotion adoptés par le Conseil d'administration par sa résolution 121-CA-2065 et modifiés par sa résolution 246-CA-3497;

**ATTENDU** la demande de promotion du professeur Jean Quirion du Département d'études langagières ;

**ATTENDU** la fiche synthèse et la recommandation du Comité de promotion ;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par Madame Hélène Grand-Maître

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Jean Quirion, professeur au Département d'études langagières, le passage de la catégorie III à la catégorie IV selon les règles de la clause 22.06-2 b), et ce, conformément à la recommandation du Comité de promotion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 266-CX-1169**

concernant la nomination du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au Conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) de l'Univers des Petits

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

**ATTENDU** l'octroi d'un bail emphytéotique (résolution 101-CA-1627) afin de permettre la construction de la garderie Centre de la petite enfance (CPE) de l'Univers des Petits ;

**ATTENDU** la résolution 89-000-AG du Centre de la petite enfance (CPE) de l'Univers des Petits réservant un siège d'administrateur sur la composition de leur Conseil d'administration ;

**ATTENDU** la résolution 234-CX-1011 nommant madame Martine Deschênes, chargée de projet au Bureau du développement, comme notre représentante pour un mandat de deux (2) ans, soit pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2003 au 31 mai 2005 ;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Francine Rancourt

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Martine Deschênes, chargée de projet au Bureau du développement, comme notre représentante de l'Université du Québec en Outaouais au Conseil d'administration du Centre de la petite enfance (CPE) de l'Univers des Petits pour un mandat de deux (2) ans, soit pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2005 au 31 mai 2007.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 266-CX-1170**

concernant l'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000\$.

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

**ATTENDU** l'article de 5.3.3. alinéa d) et e) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais ;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** les discussions en séance ;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ABROGER** la résolution 258-CX-1124 concernant l'adoption de la grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000 \$ au 1<sup>er</sup> novembre 2004.

**D'ADOPTER** la nouvelle grille de signatures pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieures à 125 000\$ pour entrer en vigueur le 10 mai 2005.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu



## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 266-CX-1171**

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'année 2005-2006

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

**ATTENDU** la présentation de la situation financière faite au Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 janvier 2005;

**ATTENDU** les mesures prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 mars 2005 afin de redresser la situation financière déficitaire de l'UQO (résolution 268-CA-4162) ;

**ATTENDU** la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** la recommandation du recteur, président du comité du budget et celle de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par madame Marysa Gendron-Nadeau

**IL EST RÉSOLU:**

**DE DONNER** un avis favorable au recteur afin que le budget de fonctionnement 2005-2006 soit déposé au Conseil d'administration pour adoption.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 266-CX-1172**

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget du fonds d'investissement de l'UQO pour l'année 2005-2006

---

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-sixième réunion, tenue le lundi 9 mai 2005, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

**ATTENDU** le processus de préparation budgétaire ;

**ATTENDU** la présentation de la situation financière faite au Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 janvier 2005;

**ATTENDU** les mesures prises par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 mars 2005 afin de redresser la situation financière déficitaire de l'UQO (résolution 268-CA-4162) ;

**ATTENDU** la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources ;

**ATTENDU** la recommandation du recteur, président du comité du budget et celle de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse

**IL EST RÉSOLU:**

**DE DONNER** un avis favorable au recteur afin que le budget d'investissement 2005-2006, tel que présenté en annexe, soit déposé au Conseil d'administration pour adoption.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le secrétaire général,

Micheline Bondu